

Le huit décembre deux mil vingt, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-François BIT, Franck BOUZEREAU, Pascal CARME, Patrick CARON, Janine COSTA, Christine COURTY-DECROUX, Sonia FRAISSINOUS, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Sandra OBERSON, Anthony PELLET, formant la majorité des membres en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS** : Alain PERNOLLET, Fabrice GRISLAIN, Jérôme ZUNDEL

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN exercice : 15 – Présents : 12 – Votant : 12

**DATE DE LA CONVOCATION** 02 décembre 2020

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire salue la mémoire de Monsieur Charles CARME décédé le 4 octobre.

**Election du secrétaire de séance**

Monsieur Anthony PELLET a été désigné secrétaire de séance

**Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le compte rendu de réunion du conseil municipal du 20 octobre 2020 est approuvé

**Le Conseil Municipal**

**PREND CONNAISSANCE** des décisions municipales suivantes :

N°20201101 : Remise en état des barrières et poteaux de la clôture du parking situé au niveau de la RD12 et de la route de Contamine. Le marché est attribué à la société DOM Peintures Industrielles, 60, avenue du Môle à Ayze. Le devis s'élève à 5 600 € HT.

N°20201102 : Contrat de location de l'appartement T3, n°14 situé à l'immeuble « Ferme Maurice » attribué à Monsieur Thomas HAULE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le loyer s'élève à 700 €.

**FIXE**, à l'unanimité, les tarifs communaux 2021 ainsi :

**LOCATION DES SALLES SOUS LA MAIRIE ET SALLE DES FETES**

Remplacement de matériel..... Tarif du fournisseur  
Dégradations..... Tarif du prestataire  
Arrhes versées à la réservation des salles..... 30 % de la location

**LOCATION DE LA SALLE SOUS LA MAIRIE**

**La journée du lundi au vendredi 12 heures en semaine et hors jours fériés**

Salle ..... 100,00 €  
Salle avec vaisselle ..... 150,00 €

**Le weekend du vendredi 16h30 au lundi matin 8h00 ou jours fériés**

Salle ..... 200,00 €  
Salle avec vaisselle ..... 250,00 €

**LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

**La journée du lundi au vendredi 12 heures en semaine et hors jours fériés**

Salle 222m² ..... 250,00 €  
Salle 112m² ..... 200,00 €

Cuisine et vaisselle..... 250,00 €

**Le weekend du vendredi 16h30 au lundi matin 8h00 ou jours fériés**

Salle 222m² ..... 400,00 €  
Cuisine et vaisselle..... 250,00 €

Pour rappel, la demi-salle n'est pas louée le weekend.

**PHOTOCOPIES NOIR BLANC**

Format A4 ..... 0,30 €  
Format A3 ..... 0,60 €

## DENEIGEMENT

Salage et sablage particuliers et commune de Bonneville

Distance inférieure à 30 mètres, le passage..... 15,00 €

Distance supérieure à 30 mètres, le passage ..... 30,00 €

## CIMETIERE

Concession de terrain 2,75 m<sup>2</sup> cinquantenaire ..... 400,00 €

Case de columbarium cinquantenaire..... 750,00 €

Dépôt de cercueil dans le caveau provisoire, maximum 2 mois ..... Gratuit

Dispersion de cendres dans le jardin du souvenir..... Gratuit

Dans le cadre de la crise sanitaire due à la COVID 19 et suite au protocole à mettre en place à l'école, considérant que l'accueil périscolaire du soir est assuré jusqu'à 18 heures, **FIXE**, à l'unanimité, le tarif de la tranche horaire 17h30-18 h à compter du 2 novembre 2020 ainsi

QF 0 à 1000.....1,00 €

QF 1001 à 1500 .....1,25 €

QF 1501 à 2600.....1,50 €

QF < 2601.....1,75 €

**DIT** que cette tranche horaire n'est valable que pendant la période due à la crise sanitaire de la COVID 19.

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le seuil minimum de rattachement des charges et des produits pour le budget de la Ferme Maurice à dix mille euros (10 000 €).

**ACCEPTE**, à l'unanimité, l'autorisation de crédits pour les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget à hauteur d'environ un quart des dépenses de l'année 2020, soit 237 595 € pour le chapitre 21 : immobilisations corporelles.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du règlement du cimetière suivante : « Titre 8<sup>ème</sup>- Le dépôt des urnes est assuré par un représentant de la commune. Il peut être fait dans une sépulture en pleine terre, dans un caveau, dans une case de columbarium, dans une alvéole scellée sur un monument funéraire, **par scellement direct de deux urnes maxima sur le monument funéraire.** »

**DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- Cent euros à l'école des métiers de l'automobile à Viuz en Sallaz
- Cinquante euros au centre de formation d'apprentis, maison familiale et rurale le Clos des Baz à Sallanches
- Cinquante euros 50 € à la maison Familiale et rurale Champ Molliaz à Cranves Sales

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le temps de travail du poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 24 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**CHARGE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette modification.

Dans le cadre de la mise à disposition à la Commune de Faucigny d'une animatrice en contrat d'apprentissage CPJEPS par la MJCI des Clarines de VIUZ EN Sallaz **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de personnel pédagogique et d'entretien et **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à la signer et à effectuer toutes les démarches s'y afférent.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Franck BOUZEREAU indique que le conseil d'école a eu lieu. La mairie se réjouit de la bonne entente avec la directrice Florence GAY et l'association du sou des écoles. Aucun changement au règlement n'a été notifié. Le délégué départemental de l'éducation nationale se félicite du bon fonctionnement de l'école et fait remarquer que la mairie est très généreuse.

Il précise que lors de la réunion de la commission petite enfance, les services de la communauté de communes des quatre Rivières ont présenté un programme global de gestion couvrant tous les axes. Les membres de la commission de Faucigny se réjouissent du travail effectué et à venir. Un seul point bloquant apparaît au niveau des deux lots multi-accueils, à savoir le lot 1 comprenant les communes de Megevette, Onnion, Peillonex, St Jean de Tholome, St Jeoire, La Tour, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz dont les charges sont beaucoup plus élevées que pour le lot 2 comprenant les communes de Faucigny, Fillinges et Marcellaz. Les charges réévaluées ne devront pas dépasser les valeurs constatées avant transfert.

Dans le cadre de la CLECT, commission de répartition des dépenses entre communes de la CC4R, comme évoqué ci-dessus, les deux lots de la petite enfance posent problème.

Madame Janine COSTA indique que la distribution des colis de Noël offerts aux aînés a été très appréciée.

Elle ajoute que dans le cadre de la crise sanitaire les salles de fêtes ne peuvent pas être louées.

Monsieur le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint, élus de Faucigny et M. CONTAL, capitaine de gendarmerie de Bonneville, avec diffusion de la Marseillaise et dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

Suite à l'incendie de la maison située au centre du Village, le mardi 17 novembre, il signale que les habitants des trois logements sinistrés ont été relogés le soir même. Il remercie toutes les personnes et associations qui se sont mobilisées lors de cet incident : Madame Aline WATT-CHEVALLIER, Maire de Contamine, les pompiers, les Scouts de Cluses, le comité des fêtes de Faucigny ainsi que les nombreux anonymes qui ont apporté leur soutien.

Suite à la coupe des arbres du terre plain au carrefour route de St-Jean/route de Peillonex et route d'Entre Deux Nants, Monsieur le Maire souhaite que les élus donnent leur avis quant à cette démarche. A la majorité, les élus estiment que cette opération était nécessaire puisque le carrefour étant devenu dangereux par manque de visibilité due à cette végétation trop dense.

Il indique qu'une personne propriétaire de biens situés au cœur du Village lui a demandé si la commune envisageait de préempter. Les élus à l'unanimité ont estimé que ces biens n'étaient pas nécessaires au projet d'aménagement du cœur du Village et ne seraient pas préemptés.

Il donne un résumé de la réunion du conseil communautaire. Le compte rendu est disponible sur le site de la CC4R.

Madame Janine COSTA, Messieurs Anthony PELLET et Julien JOLIVET ont participé à la commission « Développement Economique et promotion touristique » de la CC4R du 30 novembre 2020, ils informent l'assemblée des points suivants :

- Artisanat et Economie
  - Extension des ZAE de St jeoire – Peillonex – Viuz et Findrol
  - Mise en place d'une association locale pour la recherche de nouvelles entreprises susceptibles de s'installer sur les sites et pour les aider dans leur projet de développement.
  - Création de la maison des pupilles pour les Startup
  - Mise en place d'une taxe hébergement pour les Hotels de la CC4R pour 2022
  
- Promotion touristique :
  - Volonté d'attirer des touristes sur des séjours courts (projet d'hôtel sur le massif des brasses / aire de camping-car ...)
  - Promotion numérique des commerces alimentaires ou non présents sur les communes de la CC4R

Monsieur Patrick CARON indique que les statuts du syndicat des Crys, qui gère l'école maternelle des communes de Faucigny, Marcellaz et Peillonex seront revus en début d'année 2021 pour prendre en compte le fonctionnement de la cantine et du périscolaire. Les statuts actuels datent de 1995 et ne sont plus en adéquation avec le fonctionnement réel de l'école.

Monsieur Jean-François BIT explique que lors du changement de transformateur électrique par les services ENEDIS, les riverains ont subi de nombreux désagréments et n'ont pas été prévenus de la coupure d'électricité. La remise sous tension du réseau n'ayant pas été contrôlée le champ tournant mal positionné a causé des dégâts sur le système de chauffage de certains Faucignerands titulaire d'un abonnement triphasé. Un mail pour des explications sera adressé à l'interlocuteur ENEDIS de la collectivité.

Il ajoute que la mairie a été reliée à la fibre, il convient maintenant de s'abonner à un opérateur.

Monsieur Franck BOUZEREAU ajoute que le bulletin municipal 2020 sera adressé à la population dans le courant du mois de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire  
Anthony PELLET



Le Maire  
Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ

